

**Questions posées par la commission à la Municipalité de St-Denis-de-Brompton lors de la séance du 15 février 2023 en soirée.**

- Quel est l'impact du projet d'agrandissement du parc national sur l'assiette fiscale et plus généralement sur les revenus fiscaux de la municipalité?
- Est-ce que la municipalité avait déjà eu récemment d'autres projets d'aires protégées sur son territoire et si cela avait eu un impact sur ses revenus fiscaux?

**Réponses de la Municipalité de St-Denis-de-Brompton :**

**De :** Lysandre Bélanger <[lbelanger@sddb.ca](mailto:lbelanger@sddb.ca)>

**Envoyé :** 3 mars 2023 08:41

**À :** St-Gelais, Annie <[Annie.St-Gelais@bape.gouv.qc.ca](mailto:Annie.St-Gelais@bape.gouv.qc.ca)>

**Objet :** TR: Suivi en lien avec une question de la commission du BAPE - impact sur les revenus fiscaux de l'agrandissement

Bonjour Madame St-Gelais,

Par rapport à l'impact sur les revenus de la municipalité, la trésorière m'a confirmé qu'elle estime qu'il n'y ait pas de modification à la suite de l'ajout des terres au parc.

Nous ne pouvons toutefois pas vous fournir un document tel que celui de la municipalité du Canton d'Orford puisque nous n'avons pas de comparable sur le territoire; les terrains considérés comme aires protégées actuellement sont privés et n'ont pas de statut officiel.

En espérant répondre aux interrogations,

Bonne journée!

**Lysandre Bélanger, B. Env.**

Inspectrice municipale en environnement



2050, rue Ernest-Camiré, C.P. 120  
Saint-Denis-de-Brompton (QC) JOB 2PO  
Tél. : 819-571-5106  
Télec. : 819-846-0915  
[www.sddb.ca](http://www.sddb.ca)